

**Education et Culture de la Démocratie**  
*La transparence sur les critères de qualité*  
*dans l'enseignement supérieur (ECUD)*



*DGII/EDU/ ECUD/2015(11)*

*Version Originale: Français*

## **Résultats des travaux de la deuxième phase du Projet**

**Algérie**

**Juillet 2015**

**Dr. Naouel ABDELLATIF MAMI**  
*(Université Mohamed Lamine Debaghine – Sétif 2)*



## 1. Résumé analytique

Le rapport final de la deuxième phase du projet ECUD a pour but de faire une analyse globale des informations recueillies lors des enquêtes et de comparer celles-ci avec les données normatives portant la gestion de la démocratie et des critères de transparences pour une éducation de qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur. Dans sa première phase, les résultats normatifs sur le cadre juridique et législatif de chaque pays nous ont permis de voir les mesures de transparence adoptées par l'Algérie quant à la réglementation en vigueur au niveau de l'enseignement supérieur. Les conventions internationales ratifiées et les normes nationales sur l'enseignement supérieur nous ont aussi donné la possibilité de faire des corrélations entre le rapport de la liberté académique, l'autonomie universitaire et la transparence en terme de gestion et de qualité de l'éducation. Les résultats inhérent à l'institution en question, celle de l'Université Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2 ont permis de conclure que sur l'aspect normatif, l'université jouissait d'une transparence dans la gestion interne et externe

Au cours des actions 1 et 2 de la deuxième étape, nous avons repris les détails sur le cadre normatif, et nous les avons confrontés aux enquêtes sur le terrain afin de mesurer le décalage pouvant ressortir à travers les réponses des acteurs principaux. Les participants choisis ont été d'ordre interne (**étudiants : 20 et professeurs : 20**) et externe (**autorités publiques : 5 ; société civile :5 et secteur privé :5**). Les questions ont été construites à partir des données relatives aux rapports de la première phase ainsi que des documents normatifs du Conseil de l'Europe (Recommandations CM/Rec. (2012) 13 sur **la qualité de l'éducation** et CM/Rec (2012) 7 sur **la liberté académique** et l'autonomie universitaire.)

La méthodologie adoptée permet d'analyser les phénomènes en cinq groupes thématiques : I. Gouvernance démocratique, II. Participation, III. Contenu de la formation, IV. Accessibilité, égalité et non-discrimination, et V. qualification et formation continue des enseignants selon l'approche phénoménologique.

Par ailleurs, le présent rapport met l'accent sur l'interaction entre l'université et la société à travers la vision des acteurs internes et externes. Nous mettons l'accent sur le rapport entre les résultats normatifs et leur application sur terrain pour voir le taux de compatibilité ou d'incompatibilité entre les textes et leur application à l'intérieur de la cité. Nous étudierons les résultats avec la perspective de l'approche basée sur les droits de l'homme ainsi que les principes de la démocratie qui ne peuvent être concrétisés que par une politique participative de la société basée sur le respect, la justice, la diversité et le pluralisme.

Prenant comme point de départ les recommandations du Conseil de l'Europe, ainsi que **la charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique**, ce rapport relève les points qui correspondent le plus à l'insertion sociale, civile et historique de l'établissement. Il répondra ainsi aux questions suivantes :

1. Quels points/ problématiques sont à relever par rapport aux normes et leur comparaison avec les enquêtes ?
2. Quelles ont été les difficultés rencontrées pendant les enquêtes et/ou l'analyse ?
3. Quels sont les résultats qui méritent d'être soulignés ?

Par ailleurs, le rapport reprend les thèmes préalablement définis par la recherche, à compter : 1. Education/Formation, 2. Recherche, 3. Fonctionnement démocratique de l'université. Ces éléments seront analysés afin d'identifier le taux de transparence dans l'établissement de l'enseignement supérieur comme un élément transversale d'une éducation de qualité, le fonctionnement démocratique à l'université comme thème en aval afin de favoriser la participation effective et le développement des capacités des étudiants afin qu'il puisse mettre en œuvre les résultats et les acquis de leur apprentissage. Les principaux résultats de ces enquêtes révèlent que l'université jouit d'un taux de transparence dans la fiabilité et l'accessibilité de l'information. Sur le plan, éducation/formation, les contenus et les processus d'apprentissage incorporent les notions de liberté et de droits de l'homme dans plusieurs matières même s'il n'y a pas de grade ou de diplôme en droits de

l'homme. Pour ce qui est de l'employabilité, la vision de l'université est l'ouverture sur les besoins socioéconomiques mais plus d'efforts devront d'être déployés afin de renforcer la formation professionnelle et la formation adaptée au marché du travail.

La recherche fondamentale a inscrit une avancée considérable, toutefois, la recherche liée aux problèmes touchant la société demeurent insuffisante et nécessite plus d'investissement de la part de tous les acteurs potentiels. La participation, la diversité et la démocratie sont des thèmes à traiter avec plus d'ouverture et de liberté.

Quand au fonctionnement démocratique de l'université, l'Algérie inscrit une avancé par rapport à l'accès à l'enseignement sans discrimination tout en prenant en considération les besoins spécifiques des catégories démunies et des personnes vulnérables. Par ailleurs, le secteur privé devra être plus consulté dans le domaine de la formation et de la recherche afin d'alimenter les recherches entreprises à l'université et de proposer plus de domaines de formation en adéquation avec le marché de l'emploi.

Le but essentiel donc, serait de faire ressortir des thématiques où plus d'efforts nécessitent d'être fournis afin d'accompagner les différents établissements de l'enseignement supérieur partenaires dans ce Projet à concrétiser les principes de la réforme et ainsi de la démocratie participative et d'une éducation de qualité.

## **2. Description de l'institution où la recherche a eu lieu**

La recherche a eu lieu à l'Université Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2. Institution publique de l'enseignement supérieur, l'Université Sétif 2 a été créée par le décret exécutif n° 404-11 qui date du 3 Moharem 1433 correspondant au 28 novembre 2011. Elle est spécialisée dans les sciences humaines et sociales et comprend 03 facultés : La faculté des Lettres et langues, la faculté des sciences humaines et sociales et la faculté de droits et des sciences politiques. Elle aspire à accomplir les taches suivantes:

1/ La prise en charge des tâches de formation supérieures, recherche scientifique et développement technologique.

### **A/ Dans le domaine de formation:**

- Enseigner les méthodes de recherche et mise à niveau de la formation.
- Promouvoir les filières des langues et sciences humaines
- Contribuer à la production et la diffusion du savoir et de la science.
- Participer à la formation continue.

### **B/ Dans le domaine de la recherche scientifique :**

- Contribuer à l'effort national de recherche scientifique et développement technologique.
- Participer a une production scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales
- Contribuer à la promotion et la diffusion de la culture nationale.
- Soutenir les capacités scientifiques nationales.
- Évaluation des résultats de la recherche et la diffusion de l'information scientifique et technique.

### **C/ Dans le domaine de la coopération internationale et des relations extérieures :**

- Promouvoir les relations de l'université avec son environnement socio-économique et initier des programmes de partenariat
- Initier toute action de promotion des échanges interuniversitaires et de la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche
- Mener des actions d'animation et de communication
- Organiser et promouvoir les manifestations scientifiques

- Assurer le suivi des programmes de perfectionnement et de recyclage des enseignants et veiller à leur cohérence

**Structures de l'université** (<http://www.univ-setif2.dz/index.php/fr/rectorat/presentation-de-l-universite/structures>)

### **1. Conseil d'Administration de l'université**

Le conseil d'administration étudie et propose toute mesure susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'université et de favoriser la réalisation de ses objectifs.

### **2. Conseil scientifique de l'université**

Le conseil scientifique propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique de l'université et donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.

### **3. L'université comporte quatre Vice rectorats :**

1. Vice Rectorat chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques
2. Vice Rectorat chargé de la formation en premier et de deuxième cycle de graduation
3. Vice Rectorat chargé de la formation en troisième cycle de formation d'habilitation universitaire et de recherche scientifique
4. Vice Rectorat chargé de la planification et de la perspective

### **4. Secrétariat générale**

Le secrétariat général est chargé :

- a) D'assurer la gestion des carrières du personnel de l'université dans le respect des attributions de la faculté et l'institut en la matière,
- b) De préparer le projet de budget de l'université et d'en suivre l'exécution,
- c) D'assurer le suivi du financement des activités des laboratoires et unités de recherche,
- d) De veiller au bon fonctionnement des services communs de l'université,
- e) De mettre en œuvre les programmes d'activités culturelles et sportives de l'université et de les promouvoir,
- f) D'assurer le suivi et la coordination des plans de sûreté interne de l'université en relation avec le bureau ministériel de sûreté interne,
- g) D'assurer la gestion et la conservation des archives et de la documentation du rectorat,
- h) D'assurer le fonctionnement et la gestion du bureau d'ordre de l'université.

### **Les sous directions:**

- Sous-direction du personnel et de la formation
- Sous-direction du budget et de la comptabilité
- Sous-direction des moyens généraux et de la maintenance
- Sous-direction des activités scientifiques culturelles et sportives
- Centre des réseaux et systèmes d'information et de la communication

Les acteurs internes (étudiants et professeurs) émanent des 03 facultés avec les différentes spécialités offertes pour l'enseignement. Ils couvrent les départements de l'université.

Pour les acteurs externes, les autorités publiques (05) comportent : un responsable de la cellule de la communication de la police de Sétif, le directeur de la radio régionale de Sétif, le Chef de Cabinet de la Wilaya de Sétif, le Secrétaire Général de la Direction de l'Education de la Wilaya de Sétif et le Secrétaire général de la Direction de la formation professionnelle de Sétif tel que démontré dans le tableau 3.

En ce qui concerne la société civile, les 5 participants étaient issus des organisations suivantes : un représentant de l'Union Générale Estudiantine (UGEL) qui représente l'ONG, le syndicat du Bureau des Journalistes Libres, et 03 autres associations : Association Nour pour la promotion de l'étudiant ; Association Nada pour la protection des droits de l'enfant, Association Nationale pour la liberté d'expression.

Les représentants du secteur privé sont comme suit : 1. Société pour l'aménagement du territoire et l'environnement, Une entreprise de construction et 03 sociétés privées de communication.

### **3. Analyse des Résultats**

#### **CRITÈRE 1. EDUCATION/ FORMATION**

*Entre les normes et les enquêtes (étude du terrain)*

**1. Information adéquate à tous les niveaux :** Il y a un décalage entre les résultats du cadre normatif et les résultats de l'enquête. Sur le plan constitutionnel, toutes les informations sont accessibles par le biais de différents moyens de transparence. Toutefois, ces informations ne sont pas consultées. Souvent, les sites web ne donnent pas accès facile à l'information ou propose des informations hybrides qui ne donne pas accès la totalité des données relatives à l'éducation et la formation. A titre d'exemple, sur le plan de l'employabilité, Faisant une comparaison entre les résultats des étudiants et des professeurs, (08 étudiants sur 20 consultent le centre des carrières de l'université tandis que 12 étudiants ne savent pas qu'il existe au sein de l'université un bureau spécialisé dans le domaine de l'insertion à l'emploi), Les enseignants (07) affirment que le centre des carrières contribue à l'orientation des étudiants tandis que 13 enseignants ne savent pas qu'il y a un tel service à l'université. Les réponses divergent par rapport à deux points :

1. Existence du centre des carrières : un nombre d'enseignants ne savent pas qu'il y a un centre de carrière au niveau du rectorat (manque de transparence de l'information)
2. Effectivité du travail et de l'exercice du centre des carrières qui, malgré l'accompagnement, ne contribue pas à trouver des débouchés pour le marché du travail.

**2. Possibilité de s'associer pour défendre les droits :** Les organisations estudiantines pour défendre les droits des étudiants sont garanties et régies par la loi algérienne. Il y a une sous-direction au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui veille à accompagner les activités des associations au sein des différents établissements de l'enseignement supérieur. Ces organisations activent au sein de l'université et veillent à la protection des droits des étudiants. Les résultats des acteurs externes et internes sont unanimes et reflètent les résultats du cadre normatif. Toutefois, leur crédibilité est quelque fois mise en question par leurs pairs en rapport avec des questions de conflits d'intérêt

#### **3. Droit à la participation dans différents organes de décision et/ou défense des droits :**

Les étudiants participent dans les différents organes de décision et de défense des droits. Il n'y a pas de décalage entre les normes et les résultats des enquêtes puisque les étudiants participent dans les comités pédagogiques ainsi qu'au niveau du conseil d'administration de l'université. Ils ont également le droit et l'obligation d'installer des organisations estudiantines qui veillent à la protection des droits des étudiants.

*Les données des enquêtes selon trois sous-thèmes :*

**1. Contenu:** Selon les résultats de l'enquête, les contenus des différentes matières contiennent des cours relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme. Ces programmes de cours les incitent à développer la notion de démocratie et des droits de l'homme telles que le

module de droit, de droit de l'homme, de liberté publiques, de journalisme et de sociologie. Néanmoins, il n'existe pas un grade ou un diplôme en droit de l'homme. Les matières proposées par les acteurs sont transversales et ne constituent pas une offre de formation dans les droits de l'homme et la démocratie. **L'étudiant n'a pas la possibilité de choisir parmi les matières à apprendre.** L'orientation des étudiants se fait selon le règlement établi par le ministère de l'enseignement supérieur. Une fois l'étudiant orienté vers une spécialité, il doit poursuivre le cursus selon les modules proposés et ne peut changer de parcours qu'à travers les unités d'enseignement et les acquis définis au cours de son parcours de formation.

**2. Employabilité :** Les contenus des cours garantissent l'acquisition d'un nombre de connaissances et de compétences scientifiques et académiques, toutefois, le pourcentage de l'employabilité est très éparé et ne permet pas aux étudiants d'avoir accès au travail dans leur propre formation et de s'épanouir dans leur domaine de connaissances. Ceci ne leur permet pas de développer les capacités nécessaires pour être des citoyens actifs dans la société. Cette impossibilité est liée à plusieurs facteurs socioéconomiques notamment au manque de cohérence et de synergie entre la formation dispensée et les besoins du marché du travail. Ceci explique également le manque de données relatives à l'insertion dans le marché du travail.

**2. Citoyenneté et droits civiques.** Les réponses divergent entre acteurs internes et externes. Par ailleurs, les événements mettant l'accent sur le processus démocratique ne sont pas identifiés par la communauté universitaire. La réalité est qu'un nombre important d'activités est organisé au niveau des départements et des facultés à ce sujet mais n'est pas bien divulgué pour l'intérêt collectif. D'un côté, nous pouvons inscrire le désintérêt de la part des étudiants, et de l'autre côté le manque de vulgarisation de l'information.

A ce terme, nous pouvons conclure qu'au terme de :

**a. La transparence,** il y a un manque de transparence quant aux objectifs de certains cours et modules enseignés. « Il importe toutefois de souligner que le principe de *transparence* comporte l'obligation d'une diffusion ample de l'information à tous les acteurs du système en tant qu'individus, et non uniquement aux organisations » Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED), DGII/EDU/CDPPE (2015)<sup>14</sup>. La divergence entre les réponses des acteurs dans le rapport peut aussi être expliquée par le manque d'information sur les matières enseignées et leurs finalités. Les professeurs et les étudiants expliquent que leur formation a tendance à être spécialisée et que les cours proposés laissent peu d'espace aux matières interdisciplinaires.

**b. Le fonctionnement démocratique,** l'université intègre la notion du fonctionnement démocratique et ceci se manifeste par la participation obligatoire des acteurs interne et externe dans le pouvoir consultatif et/ou décisionnel de l'institution. En faisant référence à la charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, (Recommandation CM/Rec (2010)7, Chapitre II – Objectifs et principes, p.9 : *b*. L'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme est un processus qui dure toute la vie. L'efficacité de cet apprentissage passe par la mobilisation de très nombreux acteurs...). L'université de Sétif 2 intègre tous les organes dans le processus de proposition d'une offre de formation.

**c. Le développement des capacités,** L'université organise souvent des activités pédagogiques dans le cadre des clubs étudiantins et dans le cadre du volontariat. Elle concentre l'effort sur la participation effective des étudiants. Tous les participants affirment que l'université est ouverte à la diversité culturelle. La participation à une telle dynamique de mondialisation lui permet de changer les contenus des cours sur l'histoire des minorités, des peuples démunis (exemple du Sahara Occidental) ainsi que sur la dimension internationale et la notion de diversité (module de sociologie, ethnologie). Les activités culturelles qui introduisent souvent les différentes cultures et leur diversité sont considérées par les acteurs internes et externes une différence qui participe au développement des capacités des étudiants. Les programmes d'échanges scientifiques et culturels qu'établit l'université dans un cadre international permettent d'enrichir l'expérience interculturelle également.

Au terme de l'éducation/formation, et afin de développer la culture démocratique, l'université a besoin de mettre tous les moyens de l'éducation et de la formation au profit des étudiants et d'activer leur mise-en-œuvre afin de pouvoir contribuer à la citoyenneté démocratique et à la pratique des droits de l'homme. Selon l'approche basée sur les droits de l'homme, il devient nécessaire que les droits de l'homme soit un référent, une pratique quotidienne qui reflète les valeurs de la cohésion sociale et du dialogue interculturel dans la société algérienne afin de renforcer leur capacités d'actions au sein de la cité.

L'étudiant doit être mis au centre du processus d'éducation et les débiteurs de droits doivent lui garantir l'identification et l'effectivité de ses droits afin qu'il puisse acquérir les capacités nécessaires lui permettant d'assumer ses responsabilités, de jouir de ses droits et de les mettre au profit du progrès et du développement de sa communauté et de la société en général.

## CRITERE 2. RECHERCHE

*Les données des enquêtes selon trois sous-thèmes :*

**1. Recherche fondamentale (comme une mission essentielle de l'université) :** Nous enregistrons un décalage entre les textes et les réalités. Le Ministère de l'enseignement supérieur consacre un fond budgétaire important à la recherche scientifique. Plusieurs programmes de recherche nationaux et internationaux sont aussi ouverts chaque année afin d'inciter les enseignants à développer la recherche fondamentale comme élément essentiel de l'université. Toutefois, plusieurs disfonctionnements peuvent être liés à ce qui suit :

1. Les retombés de la recherche ne sont pas visibles. Ce manque de visibilité et lisibilité diminue le taux de projets reconnus.
2. La qualité des projets proposés et leur impact sur la société n'est pas étudiée. Il est nécessaire d'apporter plus de transparence dans cette perspective.
3. Les retombés de la recherche ne sont pas visibles. Ce manque de visibilité et lisibilité diminue le taux de projets reconnus.
4. La qualité des projets proposés et leur impact sur la société n'est pas vulgarisée. Il est nécessaire d'apporter plus de transparence dans cette perspective.

Une Direction de la recherche a été créée pour promouvoir les projets innovants qui ont un impact sur le développement du pays à travers des thématiques d'actualité. Dans ce contexte, la responsabilité de tous les acteurs internes et externes est sollicitée afin d'évaluer les instruments les plus appropriés pour développer la recherche exclusivement au profit de l'intérêt national et de l'égalité des chances.

**2. Recherche orientée vers les problématiques sociales :** La recherche à l'université est orientée vers des problématiques locales ou nationales touchant surtout le domaine social à travers l'étude des phénomènes de la société et le changement social. L'éducation et l'identité sont parmi les thématiques les plus traitées à l'université. Toutefois, cette recherche demeure « intra muros » et n'incluse pas les acteurs externes tels que les ONG et la société civile. Il est clair qu'une diffusion plus effective est nécessaire pour assurer plus de transparence aux thématiques de recherche proposées. A comparer avec les résultats du cadre normatif, il n'y a pas de décalage entre les textes et la pratique.

**3. Reconnaissance interne et externe de l'importance de la recherche universitaire :** Au niveau national, et depuis l'application des principes du processus de Bologne en 2004-2005, le Ministère de l'Enseignement Supérieur algérien a donné une importance grandissante à la recherche et à ses retombés économiques et sociales. Il a également créé une Direction de la Recherche scientifique sous l'égide dudit ministère. Toutefois, la vision externe s'exprime par la qualité des recherches menées qui ne servent pas l'économie du pays et qui n'ont pas d'impact sur le niveau académique et de 'ranking' de l'université. Par ailleurs, le nombre de travaux de recherche effectués n'est pas souvent visible.

A ce terme, nous pouvons conclure qu'au niveau de :

**a. La transparence dans la recherche**, plus d'efforts devront être fournis de part et d'autre afin de faire ressortir des projets de recherche innovants qui permettent la préparation de citoyens actifs dans la société démocratique. Il est aussi nécessaire de créer un fond de recherche accessible et visible et qui facilite la documentation référencée des différents travaux accomplis.

**b. Le fonctionnement démocratique**, Pour que la recherche puisse intégrer le principe du fonctionnement démocratique, une approche basée sur les droits de l'homme doit être introduite dans la recherche. Les principes d'éthique et de déontologie dans la recherche, la lutte contre le vol scientifique et le plagiat ainsi que le développement et la consolidation des compétences permettront au système de l'enseignement supérieur de créer des champs d'application plus accrédités. Le système de reconnaissance des compétences est aussi un élément clé dans l'instauration de la culture démocratique à l'université et de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

**c. Le développement des capacités**, Dans cette aspect, l'université doit fournir des efforts considérables afin de développer les capacités des étudiants et des enseignants et ce en dynamisant le rôle des laboratoires de recherche. Le développement de projets de recherche qui font participer les étudiants et qui préparent à un emploi durable permettent le développement des connaissances approfondies chez les étudiants et facilitent également le développement de la liberté académique et de l'autonomie universitaire. « Ces recherches peuvent notamment porter sur les programmes, les pratiques innovantes, les méthodes d'enseignement et la mise au point du système d'évaluation, y compris les critères d'évaluation et les indicateurs. » Recommandation CM/Rec(2010)7, p. 12.

### 3. FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE DE L'UNIVERSITE

*Entre les normes et les enquêtes (étude du terrain)*

**a. L'information adéquate dans tous les niveaux** : Pour les informations liées au cadre normatif, les données détaillées relatives à la structure de l'établissement sont bien reflétées à travers les enquêtes à l'aide de différents outils de transparence, entre autre le site web de l'université, les publications écrites, etc. Le manque de transparence des activités pédagogiques, scientifiques et culturelles peut être la cause de ce dysfonctionnement et qui à son tour pourrait avoir un effet négatif sur la gestion démocratique de l'établissement traduit en une défaillance dans la qualité de l'éducation. En comparant les résultats de la phase 1 sur le cadre normatif et le résultat des enquêtes de la phase 2, nous constatons qu'il n'y a pas de décalage entre les normes et les pratiques mises en place dans l'université. Dans ce cadre, l'université œuvre vers l'accès à l'information pour tous ainsi qu'à la participation adéquate de tous les organes selon la réglementation en vigueur du pays en termes d'enseignement supérieur.

**b. Possibilité de s'associer pour défendre certains droits** : Les résultats des acteurs externes et internes sont unanimes et reflètent les résultats du cadre normatif. L'université travaille en étroite collaboration avec les organisations estudiantines qui sont des partenaires dans la gestion consultative. Les étudiants activent et adhèrent aux différentes activités de ces organisations qui sont le porte-parole des étudiants. Les associations sont encouragées par la loi et les étudiants adhérents sont obligatoirement consultés lors de la prise de décisions.

**c. Droit à la participation dans différents organes de décisions ou défenses des droits** : Il y a un décalage entre les réponses des étudiants et celles des professeurs. Les étudiants affirment qu'ils n'ont pas le droit de participer à la gouvernance de l'université tandis que les professeurs affirment que les étudiants ont droit à la participation à l'organe central de gestion. Nous constatons, donc, qu'il y a un manque d'information dû, à la fois, au désintérêt exprimé par les étudiants en terme de fonctionnement administratif et de gouvernance de leur université, et aussi au manque de sensibilisation quand à l'importance

du rôle de l'étudiant dans la gestion démocratique de l'établissement. En effet, le cadre normatif démontre que les différents corps universitaires participent à la gestion et au pouvoir consultatif et/ou décisionnel et qui se traduit par la participation des étudiants à la consultation avec l'administration lors de la programmation des examens, l'évaluation des cours et du rendement des enseignants lors des comités pédagogiques, le choix des représentants (délégués) de groupes, participation au Conseil d'Administration de l'université ainsi que dans l'encadrement des activités scientifiques et culturelles des clubs estudiantins. Toutefois, le principe d'identification et d'inclusion n'est pas considéré à sa propre valeur ; car en dépit des lois qui régissent le secteur, l'interprétation de ces droits se concrétise par la dotation des étudiants des moyens leur permettant de développer leurs capacités en tant qu'acteurs principaux du système de l'enseignement supérieur.

#### *Des données des enquêtes*

a. **Accès des étudiants** : Les résultats des professeurs convergent avec ceux des étudiants et aussi avec le cadre normatif. L'accès à l'université est garanti pour tous sans discrimination. Cet axé est protégé par la réglementation en vigueur et est possible à tous les détenteurs du baccalauréat. Le gouvernement algérien assure l'enseignement, l'hébergement, la restauration et le transport gratuit à tous les étudiants sans distinction d'ethnie, d'origine, de culture, de race ou de sexe. Par ailleurs, ce que les professeurs assument n'est pas égalitaire c'est plutôt lié à l'accès aux filières de choix. Cette orientation est régit par la loi tel qu'il a été expliqué dans le critère 1. Education/Formation. D'autre part, les résultats des acteurs externes révèlent que l'université garde son esprit interculturel non discriminatoire qui s'aligne avec les règles du cadre normatif.

b. **Choix des enseignants** : Les étudiants n'ont pas le droit de choisir initialement leurs enseignants, par contre, ils jouissent du droit d'évaluation lors des comités pédagogiques et des comités d'évaluation modulaire. Lors de ces comités, les étudiants informent toutes les parties prenantes du processus d'apprentissage et des défaillances pouvant surgir de la part des enseignants.

c. **Responsabilité des acteurs** : Les réponses des étudiants et des professeurs sont alignées avec ceux des acteurs publics. Nous constatons que les outils de transparence, à citer, la page web, les bulletins d'informations, etc. ont un impact positif sur la sensibilisation des étudiants de leur responsabilités. Dans ce sens, les débiteurs de droits, étant l'organe essentiel de la bonne gouvernance, ont une démarche constructive et qui part en faveur de l'approche basée sur les droits de l'homme. Par ailleurs, les étudiants ne sont pas bien informés sur leurs responsabilités et ceci peut être lié au détachement qu'ils ressentent par rapport à la communauté universitaire. Une politique d'intégration effective doit assurer une transition dans la distribution des rôles partant d'une l'approche basée sur les besoins vers une approche basée sur les droits humains.

d. **Respect des personnes vulnérables** : L'université prend en charge les groupes vulnérables et met en place un dispositif interne pour la protection de leurs droits. Les étudiants constatent l'intérêt apporté à ces minorités à travers le dispositif mis en place pour créer un environnement sûr et non-violent. Il n y a pas de texte qui prévoit la prise en charge de ces groupes spécifiques dans le plan de construction. Toutefois, l'université a utilisé son budget afin de faire des modifications pour faciliter l'accessibilité aux bâtiments pour les étudiants à mobilité réduite. L'université a également pris à sa charge les étudiants non-voyants par l'achat de matériel pédagogique, micro-ordinateurs, équipement pour salle internet avec le système braille. En dépit de ces actions entreprises au profit des groupes vulnérables, elles demeurent insuffisantes. Les résultats de l'enquête nous permettent de constater qu'il reste beaucoup à faire par rapport à la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.

e. **financement/budget** : Le budget de l'université est entièrement public. Toutefois, les réponses des étudiants divergent et ce par manque de connaissance et d'information de la gestion financière de l'université. Même si l'université est obligée de rendre des comptes dans la législation et les statuts de l'université, ces informations ne sont pas rendues publiques. Ce manque de transparence financière confronte l'administration à une gestion bureaucratique qui empêche l'application des normes de la démocratie dans le domaine de

l'enseignement supérieur. Des efforts ont besoin d'être déployés afin de rendre visible les informations relatives à l'aspect financier de l'institution. Cette transparence permettra une meilleure gestion des fonds et un usage démocratique des ressources financières.

**f. L'université envers la société et la société envers l'université. Capacité de l'université pour impliquer la société :** L'université organise des portes-ouvertes afin d'aider le publique externe à connaître les démarches et les attentes de l'université. Elle organise des rencontres à la radio et à travers les médias écrites par le biais de conférences de presse pour médiatiser ses actions auprès des acteurs publics et privés. Les professeurs participent à l'animation de ces actions de vulgarisation à travers l'organisation d'activités scientifiques permettant aux étudiants d'y prendre part. Toutefois, ces activités nécessitent plus d'engagement et de travail collectif de la part de toute la communauté universitaire. Il est clair que l'université a besoin d'investir plus de moyen afin de faciliter l'accessibilité de la communauté locale à l'institution. La diffusion de l'information nécessite aussi un investissement dans la conception et la transmission de l'information à travers une meilleure conception du site web de l'université à priori. Il est vrai que l'aspect jeune de l'institution du point de vue juridique lui plaide en faveur par rapport aux réalisations déjà effectuées.

**g. Transparence :** Malgré les efforts déployés, la question de la transparence comme critère de qualité reste un domaine délicat par rapport à l'application des mesures mises à disposition par l'Etat en matière d'enseignement supérieur. Les résultats de l'enquête démontrent que les étudiants considèrent que leur établissement est peu ou pas transparent. Ceci peut être expliqué par :

1. Le manque d'information adéquate
2. L'accès difficile à l'information (site web)
3. Manque de motivation de la part des étudiants (qui peut aussi être traduit par d'autres facteurs liés à la gouvernance démocratique)
4. La mauvaise gestion des ressources en matière de droits et d'obligations
5. L'absence d'une culture de la transparence comme norme de garantie de la qualité de l'éducation.

Il est clair que beaucoup d'efforts nécessitent d'être déployés afin d'appliquer les critères de transparence au sein de l'université et ce par le biais de l'affichage, la publication de l'information à travers le site web, les Procès Verbaux de réunion, les rapports, etc. Toutefois, afin d'établir une culture de transparence, cette dernière devra toucher les différents critères de sélection à compter : l'éducation/formation ; la recherche ; et le fonctionnement démocratique de l'université. L'étudiant, par conséquent, doit être mis au centre du processus éducatif avec une vision d'indivisibilité des droits et une effectivité de leur acquisition.

En conclusion l'impact de ces enquêtes sur les thèmes d'étude pourra être traduit comme suit :

**1. La transparence :** cette notion doit être vue d'une manière transversale. L'accès à l'information n'est possible que si l'information est transmise en temps réel. Par ailleurs, la transparence est un élément indissociable de la qualité. Sur ce point, l'université doit faire plus d'effort quant à la publication des informations concernant l'aspect financier et budgétaire de l'établissement ainsi que sur le potentiel humain de l'institution. D'autre part, la transparence permet de créer un esprit concurrentiel entre les établissements de l'enseignement supérieur. Elle implique ainsi tous les acteurs dans un processus de démocratisation basé sur des choix spécifiques, des responsabilités adéquates et des droits et des libertés individuelles et communes, tous partagés dans la cité comme lieu de culture démocratique, de respect et de promotion des droits de l'homme.

**2. Fonctionnement démocratique:** En s'alignant avec principes du Conseil de l'Europe, « *l'université promeut la démocratie, le respect des droits de l'homme et la justice sociale dans un processus éducatif qui prend en considération les besoins sociaux et éducatifs de chacun.* (6 d), nous pouvons constater que l'université algérienne œuvre vers la

concrétisation des principes de bonne gouvernance administrative et participative. Après la comparaison du cadre normatif avec les résultats des enquêtes, nous n'avons pas constaté un grand décalage entre les textes et l'exercice pratique à l'exception de l'aspect participatif de part et d'autre qui doit être renforcé afin de concrétiser les principes de la transparence et de la démocratie. Seule une politique participative permet l'aboutissement à une éducation de qualité.

Sur le point de l'égalité et la non-discrimination, le système de l'enseignement supérieur algérien jouit d'un grand élan d'avance quant aux droits et services. Il lui reste, toutefois d'améliorer la qualité du service offert en ce qui concerne l'égalité des chances et les débouchés sur le marché du travail. Sur ce point particulier, beaucoup d'investissement a besoin d'être accompli par l'état. Nous avons remarqué un décalage entre la formation dispensée et les demandes du marché socioéconomique qui entravent le processus de recrutement chez les jeunes diplômés algériens.

L'égalité des chances entre homme/femme diplômés est à revoir du point de vue recrutement. L'Algérie a introduit un nombre considérables de lois concernant les droits de la femme. Toutefois, les mentalités sont souvent plus difficiles à changer que des lois à abolir. C'est ainsi le rôle de l'université de former des dirigeants du futur capables de promouvoir, le respect, la tolérance et le pluralisme.

**3. Le développement des capacités:** selon les principes du Conseil de l'Europe, l'université apporte aux élèves et aux étudiants les compétences, la confiance en soi et l'esprit critique nécessaire pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et améliorent leur employabilité (6 e). L'Algérie a appliqué les principes du processus de Bologne depuis l'année universitaire 2004-2005. Ces changements dans le système de l'enseignement supérieur algérien ont permis aux universités d'introduire les notions de responsabilité, et de formation continue dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie afin de progresser dans un monde de changement sans précédent. Cette réforme a participé au développement des capacités chez les étudiants. Toutefois, la responsabilité est la notion clés de la bonne gouvernance et de la démocratie. Dans ce sens, il faudra responsabiliser les étudiants et les faire impliquer dans le pouvoir décisionnel et consultatif afin de veiller à assurer une éducation de qualité.

## **6. Conclusions et recommandations**

Faisant référence à l'analyse des résultats selon les différents thèmes retenus, nous proposons ici un nombre de recommandations :

### **a. EDUCATION/FORMATION**

1. Concentrer plus d'efforts sur une meilleure présentation du site web de l'université,
2. Dynamiser et valoriser le travail de la cellule d'assurance qualité,
3. Encadrer les organisations estudiantines et leur apporter plus de crédibilité en terme de représentation,
4. Impliquer les étudiants dans la gestion administrative en général,
5. Améliorer la qualité de l'échange entre les étudiants et l'administration (participation des étudiants)
6. Accompagner les étudiants dans le développement de leurs capacités à être des citoyens actifs dans la cité.
7. Introduire une Approche Basée sur les Droits de l'Homme comme une matière obligatoire dans le cursus universitaire.
8. Développer des offres de formations qui répondent aux besoins du marché du travail afin de garantir les débouchés vers le marché socioéconomique,
9. Renforcer la participation des étudiants au niveau des clubs estudiantins afin de développer leurs capacités à promouvoir la citoyenneté, la pratique démocratique et le dialogue interculturel.

## **b. RECHERCHE**

*Remarque* : Quelques difficultés ont été rencontrées lors de la collecte et de l'analyse de l'information vu le nombre insuffisant de questions sur ce thème.

1. Etablir un contrôle et un suivi de fond budgétaire alloué à la recherche,
2. Diffuser les résultats des recherches et de les rendre visibles et lisibles,
3. Etudier l'impact des thèmes de la recherche et leur bénéfice sur la société.
4. Développer une recherche au profit de l'intérêt national et de l'égalité des chances,
5. Etablir un système de reconnaissance afin d'encourager la recherche fondamentale,
6. Faire participer les étudiants aux projets de recherche.
7. Dynamiser le rôle des laboratoires de recherche,
8. Instaurer une politique participative de la société basée sur le respect, la justice, la diversité et le pluralisme,
9. Contrôler le bilan des dépenses par rapport aux recherches effectuées.

## **c. Fonctionnement démocratique**

1. Etablir d'avantage d'interaction entre l'université et la société civile et les ONG.
2. Etablir plus de transparence au niveau des activités pédagogiques, scientifiques et culturelles,
3. Améliorer la qualité de la gouvernance de l'université en apportant plus de critères de transparence à la gestion et consultation des organes administratifs,
4. Concentrer plus d'efforts et de mesures au profit des personnes vulnérables,
5. Apporter plus de transparence à la gestion financière de l'université,
6. Investir plus de moyens pour faciliter l'accessibilité de la communauté locale.

Enfin, dans tous les domaines retenus pour la recherche, l'Algérie devrait promouvoir une approche pédagogique et des méthodes d'enseignement basée sur les droits afin de développer chez les apprenants les compétences nécessaires pour promouvoir le vivre ensemble et établir une société démocratique qui permet l'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme.